

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE VALLENAY**

Séance du jeudi 17 septembre 2026

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 15
Présents : 13
Votants : 14

Date de la convocation :
09 septembre 2026

Date d'affichage :
09 septembre 2026

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Romane DEPARDAY, Marina DUPUY, Nadia MARDON, Isabelle MICHARD, Nalia MICHOUX, Evelyne MILLEREUX Messieurs Michel CANTENEUR, Laurent GERMAIN, Cyril JOUNEAU, Philippe LEVIEUX, Jean-Michel MARTINAT, Benjamin RONDIER.

Excusé avec pouvoir : Caroline ARTHU pouvoir à Cathy BATISTE

Absent : Julien JOURDAINE

Secrétaire de séance : Benjamin RONDIER

DELIBERATION N° 2026-48

Objet : Devis de reliures – Arrêtés et délibérations

Madame le Maire expose au Conseil Municipal la nécessité et l'obligation de procéder à la reliure des registres des arrêtés municipaux et des délibérations de la commune.

Les registres des délibérations du Conseil Municipal et des arrêtés municipaux constituent des archives publiques et doivent être conservés dans des conditions garantissant leur intégrité et leur pérennité.

Les actes administratifs communaux doivent faire l'objet d'une reliure régulière, généralement tous les cinq ans, afin d'assurer leur bonne conservation et leur consultation dans le temps.

La commune de Vallenay accuse actuellement un retard d'environ dix années dans la réalisation de ces travaux de reliure, il est donc nécessaire de régulariser cette situation et de procéder à la reliure des registres concernés.

Plusieurs prestataires spécialisés dans la reliure des registres administratifs ont été sollicités afin de présenter une offre à la commune.

Prestataire	Montant HT	Frais de port HT	Montant TTC
France Reliure	877.68 €	134.00 €	1 011.68 €
SEDI	911.10 €	40.75 €	1 016.44 €
Berger-Levrault	945.00 €	39.65 €	1 181.58 €

Après examen des prestations proposées, des conditions techniques, des délais d'intervention et des tarifs présentés, l'offre de la société SEDI Equipement 35 chemin de Saint Génies 30700 UZES apparaît comme répondant le mieux aux besoins de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :

- De retenir la société SEDI Equipement 35 chemin de Saint Génies 30700 UZES pour assurer les travaux de reliure des registres des arrêtés municipaux et des délibérations de la commune de Vallenay.
- D'approuver le devis présenté par le prestataire retenu pour un montant de 957.85 € HT soit 1 016.44 € TTC.
- De préciser que cette prestation concerne la régularisation du retard accumulé dans la reliure des actes communaux, ainsi que la remise à jour des registres conformément aux obligations de conservation des archives publiques.
- D'autoriser Madame le Maire, Marina DUPUY, à signer le devis, le bon de commande et tous documents nécessaires à la réalisation de cette prestation.
- De dire que les crédits nécessaires à cette dépense sont inscrits au budget communal.

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 17 septembre 2026

Le secrétaire de séance
Benjamin RONDIER

Le Maire,
Marina DUPUY

